© Drogues Info Service - 7 décembre 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

Consommation chronique

Par Profil supprimé Postée le 08/02/2010 16:02

Comme beaucoup de jeune gens de ma génération, j'ai eu l'occasion de consommer différente drogues. Je ne parlerais que d'alcool et de canabis, car, malgres avoir tout essayé (canabis, ero, cok, exta, acide, spsilo, morphine...)j'ai eu la chance jusqua maintenant d'en faire qu'une consomation tres occasionel et festive et de pas etre tomber dedant.. Cela étant, je me demande si je n'est pas déplacé mon addiction, car en éffet, au jour d'aujourd hui je pence etre devenu un alcoolique chronique. Comment évaluer mon addiction et surtout comment me sortir de la, sachant que je ne souhaite pas de traitement médicamenteux.

Je vous remercie de m'éguiller, car il faut absolument que je me sorte de ce guépier avant que ma vie m'échape.

Mise en ligne le 09/02/2010

Bonjour,

Tout d'abord, addiction à l'alcool ou pas, nous pouvons au moins constater d'après votre résumé de la situation que votre consommation d'alcool vous inquiète et vous amène à demander de l'aide.

L'addiction se mesure souvent en terme de "perte de liberté" de boire en l'occurence, c'est à dire l'impression de ne plus avoir le choix ou la volonté, de boire ou de ne pas boire. Cette habitude qui s'est installée pour vous, et qui vous a peut-être soutenue d'une certaine manière, vous laisse maintenant le sentiment de vous échapper peu à peu et de vous piéger.

Face à tout cela, vous pouvez trouver de l'aide au sein d'une consultation d'alcoologie. Vous y trouverez des professionnels (médecins, psychologues, travailleurs sociaux...) à votre écoute, pour vous permettre d'évaluer votre situation et vous proposer la prise en charge la mieux adaptée à votre cas et à vos souhaits.

Sachez qu'une alcoolisation chronique peut entraîner à la fois une dépendance physique et psychologique. Or, si la dépendance physique est présente, il peut-être dangereux d'arrêter l'alcool sans traitement médicamenteux, car il y a différents risques en période de sevrage comme les convulsions notamment. Ces traitements ne sont pas indiqués dans tous les cas, et ne sont prescrits que quelques jours.

D'autres types de traitements existent pour limiter le besoin de boire par la suite, mais vous aurez l'occasion d'évoquer à la fois vos craintes et vos souhaits avec ces

| professionnels et de décider avec eux de l'aide la plus appropriée pour vous. Vous trouverez ci- dessous un lieu à contacter. |
|---|
| Par ailleurs pour toute autre question, vous pouvez joindre l'un de nos écoutants sur Ecoute Alcool (0811 91 30 30, de 14h à 2h, au prix d'une communication locale) ou Drogues Info Service au 0800 23 13 13 (appel gratuit depuis un poste fixe, de 8h à 2h). |
| Cordialement. |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |